

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU
approuvée par DCC du 27/06/2013

5 – Annexes

5.3. Autres annexes

5.3.8. Réglementation des clôtures (délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2009)

Fenouillet
sur Canal et Garonne

aua/Toulouse
aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la HAUTE GARONNE

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de la commune de
FENOUILLET

SEANCE du 17 Novembre 2009

COPIE

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent (s) : 5

Convocation :
- Date d'envoi : 10/11/09
- Date de publication : 10/11/09

Acte rendu exécutoire :
- Date de publication : 20/11/09
- Date de transmission au contrôle de légalité : 20/11/09

L'an 2009 et le dix sept novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Claudie MARCOS, Maire, qui a ouvert la séance.
La séance a été publique.

Présents : Mesdames et Messieurs C.MARCOS, T. DUHAMEL, I.COMBEAU, N. VALENCIA, B. LIOGIER, JC PASCAUD, C. GISCARD, JF COMBES, M. GROUSSET, B. LAPARRE, P. MONTICELLI, JM TECHER, N. MILHAS, F. MUNARI, C. TARZAALI, N. RAMIRES, V. RODRIGUES, H. RUFAU, GAY.
Absent(s) ayant donné procuration :
Mme B. BELLEPEAU a donné procuration à Mme GISCARD
Mme C. CAVANHAC-GIRARD a donné procuration à Mme GAY
M BROQUERE a donné procuration à M RUFAU

Absent(s) : Mesdames et Messieurs : N. EDDINE, JP PECH, S. COMBALIER, A. DUCHEZEAU, C.BOUDON.

Madame N. RAMIRES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° :09-263

OBJET DE LA DELIBERATION : REGLEMENT DES CLOTURES

Madame le Maire rappelle que la réforme du code de l'urbanisme applicable depuis le 1er octobre 2007 ne rend plus obligatoire le dépôt d'une demande de déclaration préalable pour l'édification d'une clôture. C'est pourquoi, elle propose au Conseil municipal d'établir cette obligation, conformément au texte en vigueur, par délibération.
Elle invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette question.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (à contenance POS),
VU le code de l'urbanisme et notamment son nouvel article R 421-12 dans sa rédaction, issue de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire, et aux autorisations d'urbanisme,
Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,
Vu le décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1er octobre 2007,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture ne sera plus systématiquement requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application du nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme, à compter du 1er octobre 2007,

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 01/12/2009, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

Résultat du vote :

- Pour : UNANIMITE
- Contre :
- Abstentions :
- Non participation au vote :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE FENOUILLET * 31150 (Haute-Garonne)

Le Maire,

Claudie MARCOS